



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Veaux

Question écrite n° 46828

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation de la vitellerie française. Le conseil des ministres de l'agriculture des Quinze vient d'adopter une série de mesures visant à encourager la mise en marche précoce des veaux ayant un poids inférieur de 15 % au poids moyen des veaux de boucherie de chaque État membre. Or, la prime qui a été instituée est uniforme, indépendamment des exigences de poids à atteindre par pays. Dans la pratique, le risque est de créer une distorsion de concurrence entre vitelleries nationales, notamment au détriment de la vitellerie française fragilisée par la crise de la vache folle. Par ailleurs, afin de parvenir à une meilleure maîtrise du poids des carcasses tout en assurant un contrôle efficace de l'utilisation frauduleuse d'activateurs de croissance, il serait tout à fait opportun qu'une définition de la viande de veau soit adoptée au niveau européen. Enfin, les éleveurs de veaux de boucherie, bien qu'ayant été également affectés, parfois durement, par la crise du secteur bovin, ne sont pas concernés par les mesures prises par les pouvoirs publics. L'octroi d'aides directes spécifiques permettrait à ces éleveurs de compenser les lourdes pertes qu'ils ont subies. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre afin de répondre au mieux aux préoccupations et observations qui lui ont été transmises.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46828

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6809